

Prenez note que le Conseil de Ville de Lac-Delage tiendra une assemblée ordinaire, **le lundi 13 juillet 2009 à 20 heures** au Bureau municipal, pour y traiter les points suivants :

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|---|
| <p>01- Adoption de l'ordre du jour.</p> <p>02- Adoption de procès-verbaux.</p> <p>03- Gestion administrative:
a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
b) Comptes à payer ;
c) Comptes à recevoir;
d) Transfert à des fonds de réserves.</p> <p>04- Entente pour le Service 911.</p> <p>05- Travaux de pavage.</p> | <p>06- Entente avec la Société protectrice des animaux.</p> <p>07- Varia.</p> <p>08- Période de questions.</p> |
|---|---|

*Bienvenue à tous
Ce 19 juin 2009*

*Guylaine Thibault
Secrétaire-trésorière*

Heures de bureau

Lundi	13 h 30 à 17 h 30
Mardi	13 h 30 à 18 h 30
Mercredi	13 h 30 à 17 h 30
Jeudi	13 h 30 à 17 h 30
Vendredi	Fermé

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, 848-2417 ou communiquer par courriel :

villelacdelage@ccapcable.com

Municipalité

Bureau municipal **848-2417**
Télécopieur : **848-1948**
Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)
264-5336 ou 455-1416
264-0820
Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport (administration) **841-3911**

Bureau de poste **848-3380**
CLSC La Source **849-2572**
Hydro-Québec **1-800-790-2424**
INFO-SANTÉ **811**

Gardiens et gardiennes

Dubé Audrey	848-5574	Pitre Rachel	848-1874
Bordeleau Rosalie	848-6205	Tessier-Thériault Laurence	948-1312
Paradis Charlotte	848-1846	Lapointe Simon	848-5648
Morneau Geneviève	848-1425	Proulx Maggie	848-1889 ou 948-6710
Dubé Valérie	848-5574	Charlotte et Catherine Laverdière	848-4115

Conseil de ville

Marc Boiteau 848-3456
Maire, administration et ress. humaines

Guy Rochette 948-3432
Conseiller, siège no 1
Travaux publics et urbanisme

Marie-France Robitaille 848-1273
Conseillère, siège no 2
Sécurité publique

Paul Bordeleau 848-6205
Conseiller, siège no 3
Sports, loisirs et animation
et maire suppléant

Vacant
Conseiller, siège no 4

Bruce Wallace 848-1541
Conseiller, siège no 5
Communication, culture

Catherine Chagnon 948-8928
Conseillère, siège no 6
Environnement

Siège social
155, 76^e Rue Est
Québec (Québec) G1H 1G4
418 626-1146
www.desjardins.com/caisse-charlesbourg

Centre de services d'Orsainville
14070, boulevard Henri-Bourassa
Québec (Québec) G1G 5S9

Centre de services de L'Auvergne
1190, boulevard Louis-XIV
Québec (Québec) G1H 6P2

Centre de services de Lac-Beauport
1020A, boulevard du Lac
Lac-Beauport (Québec) G3B 0W8

Centre de services de Stoneham
343, chemin du Hibou
Stoneham (Québec) G0A 4P0

Centre de services des Laurentides
1395, avenue de la Rivière-Jaune
Québec (Québec) G2N 1R9

Centre de services Le Mesnil
5600, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2H6

 **Desjardins**
Caisse populaire
de Charlesbourg



METRO GP

270, rue de l'Église
Charlesbourg (Québec)
G2N 1E1

Tél.: 849.4466

Calendrier des collectes

DATE	COMPOST	RECYCLAGE	ORDURES	FEUILLES	MONSTRES MÉNAGERS
JUILLET					
6	X				
13	X	X			
20	X		X		
27	X	X			
AOÛT					
3	X				
10	X	X			
17	X		X		
24	X	X			
31	X				
SEPTEMBRE					
7	X	X			
14	X		X		
21		X			
28	X				
OCTOBRE					
5		X			
12	X		X	X	
13					X
19		X			
26	X			X	
NOVEMBRE					
2		X			
9	X		X		
16		X			
23					
30	X	X			
DÉCEMBRE					
7			X		
14		X			
28	X	X			

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le conseil municipal aura à statuer, lors de l'assemblée qui se tiendra le 13 juillet 2009 à 20 heures, au 24, rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, sur la demande de dérogation mineure no. DM2009-02.

La demande de dérogation mineure vise la superficie d'un garage, dans la zone RA-13. Ce garage sera égal à 73 % de la superficie de plancher du rez-de-chaussée du bâtiment principal. Le règlement de zonage no. U-97-3 édicte à son article 71 que la superficie maximale au sol de chaque garage ne doit pas excéder 50 % de la superficie de plancher du rez-de-chaussée de la résidence.

Cette demande de dérogation mineure vise une maison sise au 80, avenue du Rocher.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée.

Donné ce 19 juin 2009

Guylaine Thibault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER



AVIS PUBLIC « RÉOLUTION NO 09 – 104 – O »

AVIS est donné, par la soussignée, que la résolution « Portant sur la tarification régionale en transport collectif », a été adoptée lors de la séance du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier du 20 mai 2009.

QUE la MRC de La Jacques-Cartier établisse la tarification régionale de transport collectif à 3,50\$ le déplacement et à 70 \$ un abonnement mensuel.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Jacques-Cartier, 60, rue Saint-Patrick, Shannon.

DONNÉ à la MRC de La Jacques-Cartier le 2 juin 2009.

Francine Breton,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT CONCERNANT L'EAU POTABLE NO G-2004-02

En vue d'encourager l'utilisation rationnelle de l'eau provenant de l'aqueduc municipal, la municipalité a adopté un règlement concernant l'eau potable.

Par ce règlement, il est interdit de :

1. Gaspiller l'eau provenant de l'aqueduc municipal.
2. Laisser en mauvais état tout accessoire ou appareil recevant l'eau de l'aqueduc municipal (conduite d'eau, soupape, robinet, etc.).
3. Utiliser ou d'installer un système de climatisation ou de réfrigération qui utilise l'eau de l'aqueduc municipal.
4. Vider une piscine sans motif valable en remplaçant l'eau évacuée par l'eau de l'aqueduc municipal.
5. Remplir une piscine sans avoir au préalable obtenu le permis de remplissage de piscine.
6. Régulariser le niveau d'eau d'une piscine avant 22h et après 6h.
7. Arroser les pelouses, arbres et arbustes en dehors des périodes suivantes : entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, pour les personnes résidant aux numéros civiques pairs : les mardis, jeudis et dimanches entre 20h et 24h ; pour les personnes résidant aux numéros civiques impairs : les lundis, mercredis et vendredis entre 20h et 24h.
8. Traiter ou d'arroser une nouvelle pelouse sans avoir obtenu le permis à cet effet.
9. Laver son auto sans utiliser un pistolet-arroseur à fermeture automatique qui empêche l'eau de s'échapper du tuyau d'arrosage entre les lavages.
10. Utiliser un système d'irrigation automatique utilisant l'eau de l'aqueduc municipal sauf pendant les périodes autorisées : entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, pour les personnes résidant aux numéros civiques pairs : les mardis, jeudis et dimanches entre 20h et 24h ; pour les personnes résidant aux numéros civiques impairs : les lundis, mercredis et vendredis entre 20h et 24h.
11. Utiliser simultanément plus d'un tuyau d'arrosage par unité de logement résidentiel.

Sutton

groupe sutton -
pro
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

STÉPHANE LOCHOT



3075, ch. des Quatre-Bourgeois, bur. 430
Sainte-Foy (Québec) G1W 4Y5
bur.: (418) 657-6060
fax: (418) 657-4770
stephane.lochot@ccapcable.com]

Agent immobilier affilié
cell: (418)956-2060

GRUPE SUTTON-PRO EST FRANCHISÉ INDÉPENDANT ET AUTONOME DE GROUPE SUTTON-QUÉBEC



VERT DE LA TÊTE AUX PIEDS!

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, car on ne dépense ni énergie ni argent pour l'éliminer! Voilà pourquoi il est si important de réduire les déchets à la source! En optant pour des vêtements dits « éthiques », on réduit la quantité de déchets générés et on préserve l'environnement. La mode éthique repose sur les concepts de vêtements recyclés, équitables, biologiques ou locaux.

- Penser avant d'acheter : « Ai-je vraiment besoin d'un nouveau pantalon? »
- Les ressourceries et les friperies sont des cavernes d'Alibaba où l'on peut se vêtir à la mode à petit prix! Vous donnerez ainsi une deuxième vie aux vêtements avant qu'ils soient acheminés au site d'enfouissement.
- Saviez-vous que plusieurs designers québécois utilisent des pièces de vêtements récupérés pour la création de nouveaux vêtements? À Québec, on peut se procurer des vêtements uniques et originaux dans des boutiques spécialisées.

Liste de boutiques de vêtements éthiques de Québec

Boutique	Adresse
Code Vert	586 b, rue Saint-Jean
Carrefour Tiers-Monde	365, boulevard Charest Est
Dix Mille Villages	106, boulevard René-Lévesque Ouest
Sylvain Primeau Designer	519, 3e avenue
La fille à Moman	418, rue Caron
L'Intruse du quartier	960, avenue Cartier
REF Clothing	1855, rue Monseigneur-Plessis Porte 309
Séraphin	738, rue Saint-Jean
Mycy Anna	615, rue Saint-Vallier Ouest
American Apparel	1183, rue Saint-Jean et Laurier Québec, niveau 1

D'autres boutiques et friperies sont également listées sur <http://altereco.info> et sur le Guide Acheté usagé! : www.reduiremesdechets.com

**CENTRE DENTAIRE
DES LAURENTIDES**

661, rue Jacques-Bédard,
Québec (secteur NDJ)
418.849.7185

Dre Brigitte Dagenais
chirurgien.dentiste

Pour des soins dentaires de qualité... tout en douceur.

À 17h00 : Souper hot dog

À partir de 18h30 : Chansonnier, Cabaret-casino et Feu de joie

Après un souper hot-dog, tous nos Delageois sont invités à une soirée «cabaret-casino» animée par des personnages colorés.

Un chansonnier nous fera entonner des succès du répertoire québécois.

Les célébrations de la Fête nationale se termineront, comme le veut la tradition, par un immense feu de joie !



**VIVEZ L'EXPÉRIENCE DU
CANOT RABASKA
AU COUCHER DE SOLEIL**

Dans le cadre des activités thématiques des Marais du Nord, l'APEL vous invite à vivre une expérience sensorielle saisissante! Ambiance garantie! Quatre départs sont offerts : les 18, 19, 25 et 26 juillet à 19h15.

- Durée : 90 minutes.
- Coût : 8\$/personne.
- Réservation obligatoire au 841-4629.

Faites vite, les places sont limitées.



Le CLD de la Jacques-Cartier se dote d'un nouveau site internet!

Visitez le www.cld.jacques-cartier.com

- et d'y raccorder plus d'une lance ou d'un arrosoir mécanique.
- 12. Se servir de l'eau de l'aqueduc municipal pour faire fondre de la neige ou de la glace.
- 13. Utiliser l'eau potable à des fins d'arrosage des pelouses, d'arrosage en général, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscine lorsqu'il y a un avis de suspension en raison d'une possible pénurie d'eau de l'aqueduc municipal.

Infractions et pénalités :

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible – pour chaque jour d'infraction – d'une amende de 100\$ pour une personne physique et de 300\$ pour une personne morale. En cas de récidive en moins de deux (2) ans, l'amende passe à 300\$ pour une personne physique et 900\$ pour une personne morale.

**RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION
DES PESTICIDES ET DES FERTILISANTS
NO E-2001-03**

En vue d'empêcher la contamination des eaux du lac ou des cours d'eau, la municipalité a adopté un règlement qui s'applique à l'ensemble du territoire de la ville de Lac-Delage.

Ce règlement interdit à tout utilisateur de procéder à l'épandage de pesticides et de fertilisants sur le territoire de la municipalité.

Quelques définitions :

- Épandage : tout mode d'application de fertilisants et de pesticides en granules, en poudre ou en liquide.
- Fertilisants : tout apport artificiel de nourriture chimique ou organique favorisant la croissance des plantes.
- Pesticides : toute substance ou tout micro-organisme destiné à contrôler, détruire,



Pour vendre ou pour acheter, je suis la pièce qu'il vous manque



RE/MAX FORTIN, DELAGE M.B.
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
FRANCHISÉ INDÉPENDANT ET AUTONOME
DE RE/MAX FORTIN, DELAGE INC.

Geneviève Pelchat
Agent immobilier affilié

3175, ch. des Quatre-Bourgeois, #120
Québec (Québec) G1W 2K7

pelchatgv@ccapcable.com

Bureau : 418 653-5353
Cell : 418 952-1533

www.remax-quebec.com

amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou pouvant affecter la nappe phréatique ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin.

Quelques exceptions :

Un épandage de pesticides pourra être autorisé dans le cas d'infection mettant en péril la santé des végétaux, et ce, aux conditions suivantes:

- a) obtenir un certificat d'autorisation de la Municipalité
- b) présenter à la Municipalité un avis d'expert démontrant la nécessité de l'épandage

Par ailleurs, l'épandage de fertilisants est toléré dans les plates-bandes situées au-delà de 30 mètres du lac et des cours d'eau. Cette distance est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

Sanctions et pénalités :

Toute personne qui contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 150 \$ pour une première infraction et d'une amende de 300 \$ pour une récidive (frais de la poursuite en sus).

www.lacdelage.qc.ca

Les résumés des principaux règlements municipaux sont sur le site internet. Les documents intégraux sont disponibles au bureau municipal.



Pierre Picard
président

Cellulaire
(418) 520-1010
Résidence
(418) 848-6615
Télécopieur
(418) 848-5555

**Vente et pose de céramique,
granite, marbre et ardoise**

«25 ans d'expérience»

106, rue du Refuge
Lac-Delage G0A 4P0

Activités de la Fête Nationale

- 24 juin 2009 -



Dès 9h00 : Marché aux puces et déjeuner communautaire

Sur fond de musique québécoise, les Delageois de tout âge se réuniront pour un déjeuner communautaire.

Les résidents pourront parallèlement participer à un marché aux puces (activité sensibilisant à la réutilisation et au recyclage).

Les enfants sont invités à faire la fête dans un jeu gonflable, les plus jeunes peuvent se faire maquiller aux couleurs du Québec.

À 15h00 : Jeu gonflable, volleyball et hockey bottine

Tous se réuniront de nouveau pour l'hommage au drapeau. Au son de chansons québécoises rythmées, les enfants profiteront une fois de plus des jeux gonflables ou participeront à des matchs de hockey bottine et de volleyball de plage.

Le Manoir du Lac-Delage offre sa piscine extérieure au résidents pour la journée du 24 juin. Chaque enfant doit être accompagné d'au moins un adulte et doit se présenter à la cabane du mini-Golf pour recevoir son bracelet lui donnant droit à la baignade.

*Galerie
Au Fleur
Café*

*Fleuristerie
841-1101*

- Fleurs naturelles
- Fleurs de soie
- Ballons hélium
- Funéraire
- Bal
- Naissance
- Cadeaux
- Service personnalisé
- Café équitable moulu ou en grain
- Thé, épices équitables
- Exposition d'artistes autodidactes



*Diane Rouleau, propriétaire
1422, avenue de la Rivière Jaune, Notre-Dame des Laurentides*